POLYNESIE FRANÇAISE
****
SUBDIVISION ADMINISTRATIVE
DES ILES SOUS LE VENT

HAVA'I
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
ÎLES SOUS LE VENT

REPUBLIQUE FRANCAISE
****
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNAUTE DE COMMUNES HAVA'I

PROCÈS-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU 02 OCTOBRE 2017

L'an deux mille dix-sept et le 2 du mois d'octobre, le conseil communautaire de la communauté de communes Hava'i s'est réuni à son siège provisoire situé à la Mairie de Avera, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Cyril TETUANUI, Président, pour la quatrième session de l'année 2017.

La convocation n° 197/CD/2017, adressée le 22/09/17, a été affichée le même jour dans les Mairies de Taputapuatea, de Tumaraa, de Uturoa, de Huahine, de Tahaa et de Maupiti.

Etaient présents et absents les membres suivants :

N°	CIV.	NOMS - PRENOMS	FONCTION	PRESENCE	ABSENCE	SUPPLEANCE DONNEE A	PROCURATION DONNEE A
1	M	TETUANUI Cyril	Président	X			
2	M	MOUTAME Thomas	1er vice-président	x			
3	M	LISAN Marcelin	2ème vice-président		X		
4	MME	TEMATARU Céline	3ème vice-président	X			
5	MME	TEROOATEA Sylviane	4ème vice-président		X		Dolores
6	M	RAUFAUORE Woullingson	5ème vice-président	X			
7	MME	TAEAE Micheline	6ème vice-président	X			
8	M	HIRO Toni	7ème vice-président		X		
9	MME	GIBERT Pitori	8ème vice-président		X		RAUFAUORE
10	M	MAIARII Maire	9ème vice-président	X			
11	M	TIHOTI Sylvain	Délégué membre		X	TEUIAU Yves	
12	MME	AMARU Moeani	Délégué membre		X		Puni TEROU
13	M	HAUPUNI Varo	Délégué titulaire		X	Yves TEUIAU	
14	MME	ROTA Tina	Délégué titulaire		X	HAAPA Véronique	
15	M	EBB Moise	Délégué titulaire	X			
16	M	TERIIHAUNUI Hiomai	Délégué titulaire		X	Vilna CERAN	
17	M	ROOPINIA Myron	Délégué titulaire		X		
18	M	ATGER Nick	Délégué titulaire		X		
19	M	TAEREA Raymond	Délégué titulaire	X			
20	M	PATERE Athanase	Délégué titulaire		X		
21	M	TAAROAMEA Bruno	Délégué titulaire		X		
22	M	TEPA Eremoana	Délégué titulaire		X		
23	MME	FAAHU Tatiana	Délégué titulaire		X		
24	M	TCHONG FONG Rudolphe	Délégué titulaire		X	MOUCHAS Joseph	
25	M	TEROU Puni	Délégué titulaire	X			
26	MME	TEANINIURAITEMOANA Dolores	Délégué titulaire	X			
27	MME	ATUAHIVA Alice	Délégué titulaire		X	Rahera GRUHN	
28	M	TAURUA Lucky	Délégué titulaire	X			
29	M	MAHURU Teiva	Délégué titulaire		X	Bernard MAUAHITI	
30	M	ARUTAHI Gabriel	Délégué titulaire	X			
TOTAL				12	18	7	3
TOTAL VOTANTS (présents + suppléants + procurations)				22			

Indication sur le résultat du vote :

Présents	19
Votants	22
Abstentions	0
Pour	22
Contre	0

Assistaient également à la séance :

1. Monsieur GUILLAIN Teva, directeur des services de la CCH,
2. Monsieur Stéphane THOMAS, directeur des services techniques de la CCH,
3. Monsieur Nicolas MAUDIER, responsable éboueurs de la commune de Tahaa,
4. Monsieur Teiva ARCHER, secrétaire général de la commune de Maupiti.

A 14h30, le nombre de délégués présents ayant voix délibérative étant de 24, le quorum est atteint et le conseil communautaire peut délibérer valablement.

Le Président de séance nomme un secrétaire de séance et donne l'ordre du jour de la séance pour l'approbation.

Désignation du secrétaire de séance :

Il a été procédé conformément à l'article L.2121-25 du CGCT à la nomination d'une secrétaire de séance prise au sein du conseil.

Madame Céline TEMATARU, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour :

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal relatif à la séance du conseil communautaire du 25 juillet 2017 ;
2. Projet de délibération n° 28/CCH/17 fixant le nombre de représentants au sein du comité technique paritaire de la communauté de communes Hava'i ;
3. Projet de délibération n° 29/CCH/17 approuvant le choix de la commission en charge de l'ouverture des plis consécutives à un appel d'offres relatif à l'opération dénommée « extension du hangar en vue de l'aménagement du siège technique de la communauté de communes Hava'i » ;
4. Projet de délibération n° 30/CCH/17 portant approbation du principe de l'opération « renforcement et optimisation des moyens de collecte des déchets de la communauté de communes Hava'i », son dossier technique et son plan de financement ainsi qu'habilitant le Président à signer les conventions financières avec les représentants de l'Etat et du Pays ;
5. Projet de délibération n° 31/CCH/17 approuvant la décision modificative n° 04 du budget général (transfert des crédits de Vetea TAVAEARII et de Herald TAURUA vers le budget annexe OM et suppression des deux emplois de chauffeur-éboueur qui était occupé par ces derniers) ;
6. Projet de délibération n° 32/CCH/17 approuvant la décision modificative n° 03 du budget annexe des ordures ménagères (récupération des crédits issus du BG de Vetea TAVAEARII et de Hérald TAURUA et création de nouvelles opérations) ;
7. Projet de délibération n° 33/CCH/17 approuvant la décision modificative n° 04 du budget annexe des ordures ménagères (à la demande de Payeur : régularisation de l'absence de crédit au 66 du BOM) ;

8. Projet de délibération n° 34/CCH/17 portant approbation du principe de l'opération « acquisition d'un navire de service », son dossier technique et son plan de financement ainsi qu'habilitant le Président à signer les conventions financières avec les représentants de l'Etat et du Pays ;
9. Projet de délibération n° 35/CCH/17 fixant le tarif du transport maritime entre les îles des agents et élus de la communauté de communes Hava'i (à la demande de payeur suite aux rejets de paiement des factures de transport maritime assuré par Tavana Pitori) ;
10. Questions diverses :

    1. Le déplacement en Amérique pour visiter une usine de transformation des déchets (un arrêté du Président devra être pris pour désigner les personnes qui iront à ce déplacement) ;
    2. La demande de financement auprès du FIP étude pour la recherche de site CET (un arrêté du Président devra être pris pour approuver le principe de cette opération ainsi que son plan de financement).

Le président demande aux élus s'ils approuvent l'ordre du jour.

Le maire de la commune de Maupiti demande à ce que l'on retire la délibération *n° 34/CCH/17 portant approbation du principe de l'opération « acquisition d'un navire de service », son dossier technique et son plan de financement ainsi qu'habilitant le Président à signer les conventions financières avec les représentants de l'Etat et du Pays* au motif qu'il a été prévu dans le budget 5 600 000 F CFP pour l'acquisition d'un navire pour la commune de Maupiti et non pour la communauté de communes Hava'i.

Le président de la communauté de communes Hava'i répond qu'il est d'accord pour la retirer de l'ordre du jour afin que soit rajouté la délibération approuvant un concours financier à la commune de Maupiti au prochain conseil communautaire.

Le président demande aux élus s'ils approuvent l'ordre du jour.

Les élus répondent que oui ils approuvent.

***

NUMERO DE DELIBERATION	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	OBSERVATIONS	RESULTATS
28/CCH/17 Délibération fixant le nombre de représentants au sein du comité technique paritaire de la communauté de communes Hava'i	22	00	00	-	UNANIMITE
29/CCH/17 Délibération approuvant le choix de la commission en charge de l'ouverture des plis consécutives à un appel d'offres relatif à l'opération dénommée « extension du hangar en vue de l'aménagement du siège technique de la communauté de communes Hava'i »	22	00	00	-	UNANIMITE

30/CCH/17 Délibération portant approbation du principe de l'opération « renforcement et optimisation des moyens de collecte des déchets de la communauté de communes Hava'i », son dossier technique et son plan de financement ainsi qu'habilitant le Président à signer les conventions financières avec les représentants de l'Etat et du Pays	22	00	00	-	UNANIMITE
31/CCH/17 Délibération approuvant la décision modificative n° 04 du budget général	22	00	00	-	UNANIMITE
32/CCH/17 Délibération approuvant la décision modificative n° 03 du budget annexe des ordures ménagères	22	00	00	-	UNANIMITE
33/CCH/17 Délibération approuvant la décision modificative n° 04 du budget annexe des ordures ménagères	22	00	00	-	UNANIMITE
~~**34/CCH/17** Délibération portant approbation du principe de l'opération « acquisition d'un navire de service », son dossier technique et son plan de financement ainsi qu'habilitant le Président à signer les conventions financières avec les représentants de l'Etat et du Pays~~	22	00	00	Délibération retirée	UNANIMITE
34/CCH/17 Délibération fixant le tarif du transport maritime entre les îles des agents et élus de la communauté de communes Hava'i	22	00	00	-	UNANIMITE

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les membres de leur participation et lève la séance à 15h30.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les membres de leur participation et lève la séance à 15h00.

***

<u>Dossier 1 :</u> Approbation du procès-verbal relatif à la séance du conseil communautaire du 25/07/2017.

Le Président consulte les membres présents pour savoir s'ils ont des remarques à apporter par rapport au procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 25/07/2017.

Pas de remarque.

Le Président procède au vote du présent procès-verbal.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Le Président remercie les membres et propose de poursuivre la séance.

<u>Dossier 2 :</u> Projet de délibération n° 28/CCH/17 fixant le nombre de représentants au sein du comité technique paritaire de la communauté de communes Hava'i

Le Président procède à la lecture du titre de la délibération communautaire et donne la parole à Monsieur GUILLAIN Teva pour les explications.

Le directeur des services procède aux explications comme énoncées dans la note de synthèse de la manière suivante :

Dans le but de faire participer des représentants du personnel de la communauté de communes Hava'i pour l'élaboration d'un règlement intérieur des agents, il a été décidé de créer un comité technique paritaire comme le prévoit l'arrêté n° 1102 DIPAC du 5 juillet 2012 *fixant le nombre des représentants aux comités techniques paritaires et relatif aux modalités de leur désignation et de prise en compte de leurs effectifs*.

Ainsi, pour les collectivités communales ayant moins de 50 agents, il est possible de choisir entre 2 à 3 représentants par collège comme suit :

- soit 2 ou 3 représentants de la communauté de communes Hava'i ;
- soit 2 ou 3 représentants du personnel de la communauté de communes Hava'i désignés par les organisations syndicales compte tenu de leur représentativité.

Il convient donc aux élus de faire un choix entre 2 ou 3 représentants par collège à transposer dans le projet de délibération qui suit :

DÉCIDE

Article 1er : Le conseil communautaire approuve la création d'un comité technique paritaire au sein de la communauté de communes Hava'i.

Article 2 : Le conseil communautaire fixe le nombre de représentants titulaires et suppléants après consultation des organisations syndicales comme suit :

Collège des représentants	Nombre de titulaires	Nombre de suppléants
Collège des représentants de la communauté de communes Hava'i	3	3
Collège des représentants du personnel de la communauté de communes Hava'i désignés par les organisations syndicales compte tenu de leur représentativité	3	3

Tel est l'objet de la présente délibération.

Le Président consulte les membres présents pour savoir s'ils ont des remarques en rappelant qu'il a été décidé de retenir le nombre de trois représentants.

Pas de remarque.

Le Président procède au vote de la présente délibération communautaire.

La délibération communautaire est votée à l'unanimité.

Le Président remercie les membres et propose de poursuivre la séance.

<u>Dossier 3 :</u> Projet de délibération n° 29/CCH/17 approuvant le choix de la commission en charge de l'ouverture des plis consécutives à un appel d'offres relatif à l'opération dénommée « extension du hangar en vue de l'aménagement du siège technique de la communauté de communes Hava'i »

Le Président procède à la lecture du titre de la présente délibération communautaire et donne la parole à Monsieur GUILLAIN Teva pour les explications.

M. Teva GUILLAIN donne les explications énoncées dans la note de synthèse de la manière suivante :

La communauté de communes Hava'i a lancé un appel d'offres ouvert en date du mardi 16 août 2017 concernant l'extension du hangar en vue de l'aménagement de son siège technique.

La date limite de réception des offres était fixée au mardi 26 septembre 2017 avant 11h00 au siège provisoire de la communauté de communes Hava'i situé à la mairie de Uturoa.

Le présent marché à lots, a pour objectif d'aménager sur deux niveaux le siège technique (voir les plans ci-joints).

Au rez-de-chaussée se trouveront, l'accueil, les vestiaires des agents ainsi qu'un réfectoire.

A l'étage seront situés des bureaux ainsi qu'une salle de réunion d'environ 70 m².

Dans un premier temps, les membres de la commission auront à étudier la conformité de

constitution des dossiers et la conformité administrative en deux phases.

La troisième phase de notation financière et technique des offres devra être étudiée dans un deuxième temps.

Pour rappel, cette opération a été budgétisée à hauteur de 35 000 000 F CFP TTC.

Une aide financière a été accordée à hauteur d'environ 60 % de la part du Pays par arrêté n°1734/CM du 4 novembre 2016 d'un montant de 19 800 000 F CFP.

Conformément à cet arrêté susvisé, la communauté de communes Hava'i s'engage à :

- Commencer cette opération avant le 9 novembre 2017 ;
- Terminer cette opération au plus tard le 1er septembre 2019 ;
- Demander le versement du solde de la dotation au plus tard le 1er septembre 2019.

La participation de la communauté de communes Hava'i étant donc de 15 200 000 F CFP.

Un emprunt a été contracté auprès de l'AFD pour un montant 39 000 000 F CFP, dont 13 200 000 F CFP pour participer au financement de cette opération.

D'autre part le permis de construire N° 15-285-2/MET.AU.ISLV délivré le 11 septembre 2015 stipule que « *l'autorisation de travaux immobilier est périmée si les travaux ne sont pas entrepris dans le délai de 2 ans à compter de la présente notification.* » Le démarrage des travaux doit donc intervenir avant le 11septembre 2018. Le planning de l'opération permet bien de respecter cette date.

Aujourd'hui, nous savons que **12** soumissionnaires ont demandé le dossier de consultation comme vous pouvez le constater dans le tableau ci-dessous :

				PHASE 1 (une non-conformité entraîne le rejet de l'offre)	**PHASE 2** (une non-conformité entraîne le rejet de l'offre)
Entreprises	**Nbre**	**Date de demande du dossier de consultation**	**Date de dépôt de l'offre**	**Conformité de constitution du dossier** (forme et contenu de l'enveloppe extérieure)	**Conformité administrative** (déclaration, certificat fiscal, certificat CPS, attestation d'assurance)
Pacific Alu	1	16/08/2017			

BOYER CONSTRUCTION	2	16/08/2017			
T-P Avearii	3	17/08/2017			
HYDRO ALPHA	4	17/08/2017			
LAI-WOA Alu	5	17/08/2017			
Electricité Froid des Iles (EFI)	6	17/08/2017			
MARINALU	7	21/08/2017			
SOTRATECH	8	21/08/2017			
SOMALU	9	25/08/2017			
LA GARONNE ALU TAHITI	10	26/08/2017			
Manea Construction	11	29/08/2017			
IMUA Métallerie	12	18/09/2017			

La troisième phase consistera à étudier la valeur financière et technique des offres selon le tableau qui suit :

PHASE 3 : Notation financière et technique des offres

N1 = Valeur technique de l'offre (40 pts)						**N2 = Prix de l'offre (60 pts)**
Note méthodologique (15 pts)	Fiches techniques des différentes fournitures (8 pts)	Planning (5 pts)	Plan de charge (3 pts)	Références (3 pts)	Attestation visite (6 pts)	N2 = 60 x (montant offre moins disante) / (montant de l'offre)

Le choix des soumissionnaires devra être transposé dans le projet de délibération comme suit :

DÉCIDE

Article 1er : Le choix des soumissionnaires retenus par la commission en charge de l'ouverture des plis consécutive à l'appel d'offres relatif à l'opération dénommée « extension du hangar en vue de l'aménagement du siège technique de la communauté de communes Hava'i » est approuvé de la manière suivante :

Désignation des lots	Entreprise proposées	Montant en F HT	Montant en F TTC
Lot 1 : Gros œuvre	Infructueux		
Lot 2 : Charpente couverture	**MARINALU**	11 396 155	**13 213 265**
Lot 3 : Menuiserie extérieure	**La Garonne Alu**	3 283 007	**3 709 798**
Lot 5 : Faux plafonds	**Sotratech**	1 098 800	**1 241 644**
Lot 6 : Revêtement de sol en carrelage et muraux en faïence	**Moorea sols**	2 857 250	**3 228 693**
Lot 7 : Peinture	**EFI**	1 684 900	**1 903 937**
Lot 8 : Plomberie	**EFI**	2 372 855	**2 681 326**
Lot 9 : Menuiserie bois	**Menuiserie îles sous le vent**	900 900	**1 018 017**
Lot 10 : Electricité (courant fort et courant faible)	**EFI**	5 788 600	**6 541 118**

Article 2 : Le Président ou en cas d'empêchement ou d'absence, le 1er vice-président, est autorisé à signer les marchés publics correspondants avec les soumissionnaires retenus par la commission en charge de l'ouverture des plis consécutive à un appel d'offres cités à l'article 1er de la présente délibération.

Tel est l'objet de la présente délibération.

Le Président consulte les membres présents pour savoir s'ils ont des remarques.

Les élus ayant débattus de cette délibération, ils n'ont pas eu de remarques à faire.

La délibération communautaire est votée à l'unanimité.

Le Président remercie les membres et propose de poursuivre la séance.

<u>Dossier 4 :</u> Projet de délibération n° 30/CCH/17 portant approbation du principe de l'opération « renforcement et optimisation des moyens de collecte des déchets de la communauté de communes Hava'i », son dossier technique et son plan de financement ainsi qu'habilitant le Président à signer les conventions financières avec les représentants de l'Etat et du Pays

Le Président procède à la lecture du titre de la présente délibération communautaire et donne la parole à Monsieur Teva GUILLAIN pour les explications.

Le directeur des services donne les explications énoncées dans la note de synthèse de la manière suivante :

La problématique de la gestion des déchets au niveau de la Communauté de Communes HAVA'I initiée en 2012 a abouti cette année à la réalisation et la validation du Plan de Gestion des Déchets.

Ce dossier constitue pour notre Collectivité une priorité essentielle en terme de développement et de protection de notre milieu.

Le schéma retenu, dans le cadre des études, correspond à la mise en place des filières suivantes:

- Mise en œuvre d'une politique de réduction des déchets à stocker par la mise en œuvre de mesures de réduction avant collecte: valorisation des filières d'alimentation animale et de compostage individuel des déchets fermentescibles, mise en place de tri des déchets en amont par la mise en œuvre de points d'Apports Volontaires (PAV) pour le verre, les déchets métalliques et plastiques et les déchets ménagers spéciaux (piles, batterie, huile usagée),
- **Acquisition de matériels complémentaires pour assurer une collecte optimale des déchets résiduels pour chaque île de notre communauté**
- Gestion et valorisation des déchets verts et papiers carton, par la réalisation d'un broyage des déchets pour réalisation d'un amendement de sol
- Création de CET destinés à recevoir les déchets ultimes résiduels et inertes d'une durée de vie estimé à plus de 20 ans,
- Communication générale et mesures d'accompagnement afin de promouvoir la mise en place de la filière de tri

Le tableau suivant récapitule les montants des investissements correspondants à la mise en œuvre partielle de ce programme, en matière d'optimisation des moyens de collecte :

Acquisition de matériel	Nb	PU HT	Montant HT	TVA	Montant TTC
Bioseaux					
7 l.	100	1 350 FCFP	135 000 FCFP	21 600 FCFP	156 600 FCFP
10 l.	100	1 530 FCFP	153 000 FCFP	24 480 FCFP	177 480 FCFP
			288 000 FCFP	46 080 FCFP	334 080 FCFP
Conteneurs de collecte					
120 l.	3100	6 000 FCFP	18 600 000 FCFP	2 976 000 FCFP	21 576 000 FCFP
240 l.	1100	7 600 FCFP	8 360 000 FCFP	1 337 600 FCFP	9 697 600 FCFP
660 l.	200	39 920 FCFP	7 984 000 FCFP	1 277 440 FCFP	9 261 440 FCFP
transport			1 870 000 FCFP		1 870 000 FCFP
			36 814 000 FCFP	5 591 040 FCFP	42 405 040 FCFP
Engins de collecte					
Petites BOM VL	1	16 000 000 FCFP	16 000 000 FCFP	2 560 000 FCFP	18 560 000 FCFP
Petite BOM PL	4	21 000 000 FCFP	84 000 000 FCFP	13 440 000 FCFP	97 440 000 FCFP
BOM 14 m3	1	25 000 000 FCFP	25 000 000 FCFP	4 000 000 FCFP	29 000 000 FCFP
Camions polyvalents	2	32 000 000 FCFP	64 000 000 FCFP	10 240 000 FCFP	74 240 000 FCFP
			189 000 000 FCFP	30 240 000 FCFP	219 240 000 FCFP
				TOTAL MATERIEL	261 979 120 FCFP
Etudes					
Assistance technique	1	3 700 000 FCFP	3 700 000 FCFP	481 000 FCFP	4 181 000 FCFP
			MONTANT GLOBAL OPERATION		266 160 120 FCFP

L'enveloppe globale de l'opération est estimée à **266 160 120** MF.

Par conséquent, il convient de transposer cette demande de financement dans le projet de délibération comme suit :

DÉCIDE

Article 1er : Le principe de l'opération « renforcement et optimisation des moyens de collecte des déchets de la Communauté de Communes Hava'i » est approuvé.

Article 2 : Le dossier technique est validé.

Article 3 : Le plan de financement de l'opération est accepté et se présente comme suit :

OPÉRATION	INTERVENANTS	TAUX DIRECTEUR	TOTAL
renforcement et optimisation des moyens de collecte des déchets de la communauté de communes Hava'i	CDP	85 %	226 236 102 F CFP
	CCH	15 %	39 924 018 F CFP
	Total général TTC	100 %	266 160 120 F CFP

Article 4 : Le Président est autorisé à signer les conventions financières avec les représentants de l'Etat et du Pays.

Tel est l'objet de la présente délibération.

Le Président consulte les membres présents pour savoir s'ils ont des remarques.

Le Président procède au vote de la présente délibération communautaire.

La délibération communautaire est votée à l'unanimité.

Le Président remercie les membres et propose de poursuivre la séance.

<u>Dossier 5 :</u> Projet de délibération n° 31/CCH/17 approuvant la décision modificative n° 04 du budget général (transfert des crédits de Vetea TAVAEARII et de Herald TAURUA vers le budget annexe OM et suppression des deux emplois de chauffeur-éboueur qui était occupé par ces derniers)

Le Président procède à la lecture du titre de la présente délibération communautaire et donne la parole à Monsieur GUILLAIN Teva pour les explications.

M. Teva GUILLAIN donne les explications succinctes énoncées dans la note de synthèse de la manière suivante :

La présente délibération communautaire a pour objet de transférer les crédits budgétaires vers le budget annexe affecté à la gestion de la collecte des déchets des ménages relatifs à la rémunération de deux agents sortis du tableau des effectifs de la Communauté de communes Hava'i suite au décès de Vetea TAVAEARII le 20/07/2017 et à la mutation externe vers la commune de Huahine de M. TAURUA Hérald.

			MENSUEL					ANNUEL (reste)			
NUM	NOM	PRENOM	SAL. BRUT	CPS PAT.	CGF PAT.	TOTAL	NBR MOIS	SAL. BRUT	CPS PAT.	CGF PAT.	TOTAL
1	TAURUA	HERALD	197 120	59 298	4 731	**261 149**	6	1 182 720	355 788	28 386	**1 566 894**
2	TAVAEARII	VETEA	183 040	54 991	4 393	**242 424**	3	549 120	164 973	13 179	**727 272**
			380 160	**114 289**	**9 124**	**503 573**		**1 731 840**	**520 761**	**41 565**	**2 294 166**

En parallèle à cela, ces deux emplois de droit public sont supprimés du tableau des effectifs de droit public BG.

La présente décision modificative se présente comme suit :

DÉCIDE

Article 1er : La décision modificative n° 04 du budget général est approuvée comme suit :

<u>Section de fonctionnement - dépenses</u>

Article / Fonction	N° Prog	Libellé	En moins	En plus
64111-020	-	Rémunération principale	1.731.840	
6451-020	-	Cotisations CPS	520.761	
6336-020	-	Cotisations CGF	41.565	
		Total	**2.294.166**	

Section de fonctionnement - recettes

Article / Fonction	N° Prog	Libellé	En moins	En plus
70841-020	-	Aux budgets annexes, régies municipales	2.294.166	
		Total	**2.294.166**	

Article 2 : L'article 1er de la délibération n° 43/CCH/16 du 21 novembre 2016 portant création d'emplois dans le cadre du transfert effectif de la compétence relative à la gestion de la collecte et du traitement des ordures ménagères et assimilées au bénéfice de la communauté de communes Hava'i susvisée est modifié comme suit :

AU LIEU DE LIRE

Article 1 *: Dans le cadre du transfert effectif de la compétence relative à la gestion de la collecte et du traitement des ordures ménagères et assimilées au bénéfice de la communauté de communes Hava'i, il est créé les emplois suivants :*

Nombre	Emplois	Durée hebdomadaire	Cadre d'emplois	Grade	Spécialité
1	Adjoint au responsable éboueur	Temps complet	Application	Adjoint	Technique
1	Chauffeur-éboueur	Temps complet	Exécution	Agent principal	Technique
7	Chauffeur-éboueur	Temps complet	Exécution	Agent qualifié	Technique
2	Eboueur	Temps complet	Exécution	Agent principal	Technique
1	Eboueur	Temps complet	Exécution	Agent qualifié	Technique
6	Eboueur	Temps complet	Exécution	Agent	Technique
1	Éboueur	Temps complet	Statut de droit privé	Statut de droit privé	Technique

LIRE

Article 1 *: Dans le cadre du transfert effectif de la compétence relative à la gestion de la collecte et du traitement des ordures ménagères et assimilées au bénéfice de la communauté de communes Hava'i, il est créé les emplois suivants :*

Nombre	Emplois	Durée hebdomadaire	Cadre d'emplois	Grade	Spécialité
1	Adjoint au responsable éboueur	Temps complet	Application	Adjoint	Technique
1	Chauffeur-éboueur	Temps complet	Exécution	Agent principal	Technique
5	Chauffeur-éboueur	Temps complet	Exécution	Agent qualifié	Technique
2	Eboueur	Temps complet	Exécution	Agent principal	Technique
1	Eboueur	Temps complet	Exécution	Agent qualifié	Technique
6	Eboueur	Temps complet	Exécution	Agent	Technique
1	Éboueur	Temps complet	Statut de droit privé	Statut de droit privé	Technique

Tel est l'objet de la présente délibération.

Le Président consulte les membres présents pour savoir s'ils ont des remarques.

Pas de remarque.

Le Président procède au vote de la présente délibération communautaire.

La délibération communautaire est votée à l'unanimité.

Le Président remercie les membres et propose de poursuivre la séance.

<u>Dossier 6 :</u> Projet de délibération n° 32/CCH/17 approuvant la décision modificative n° 03 du budget annexe des ordures ménagères (récupération des crédits issus du BG de Vetea TAVAEARII et de Hérald TAURUA et création de nouvelles opérations)

Le Président procède à la lecture du titre de la présente délibération communautaire et donne la parole à Monsieur Teva GUILLAIN pour les explications.

Le directeur des services donne les explications énoncées dans la note de synthèse de la manière suivante :

Comme suite aux explications énoncées ci-dessus au dossier 5 de la présente note de synthèse les crédits prévus pour les 2 agents de Huahine sont transférés au BAOM.

En vue d'avoir un entretien optimal des PAV, il conviendrait d'avoir un ouvrier qui soit employé à temps complet pour effectuer ces tâches d'entretien des PAV que nous pourrions recruter sur la base de la délibération n° 39/CCH/15 du 21/08/2015 portant création d'emploi d'ouvrier de droit privé et sur la base des crédits issus du budget général servant initialement pour Hérald TAURUA et Vetea TAVAEARII transférés vers le budget annexe des ordures ménagères.

De plus, de nouvelles opérations d'investissement sont créées telles que :

Opération n° 201709 - Acquisition d'un poste autonome :
En vue de faciliter un entretien optimisé des PAV, il est proposé d'acquérir un poste à souder autonome. Conformément au devis n° DE18150 du 18/09/2017 de la société SAS (Solutions Approvisionnements Services), le montant du bien est de **1.217.276 F CFP** (port inclus).

Opération n° 201710 - Construction d'un bureau CCH à Huahine
Dans le but de distinguer les locaux de la communauté de communes Hava'i de ceux de la commune de Huahine, il est proposé de construire le bureau de la CCH pour les agents et élus CCH basés à Huahine d'un montant de **4.000.000 F CFP TTC.**

Opération n° 201711 - Acquisition d'un nettoyeur haute pression
En vue de faciliter un entretien optimisé des PAV, il est proposé également d'acquérir un nettoyeur haute pression. Conformément au devis de SOMAC Raiatea du 6 juin 2017, le montant du bien est de **141 746 F CFP** que nous pouvons gonfler à **244 166** F CFP TTC.

La présente décision modificative se présente comme suit :

DÉCIDE

Article 1er : La décision modificative n° 03 du budget annexe des ordures ménagères est approuvée comme suit :

Section de fonctionnement - dépenses

Article / Fonction	N° Prog	Libellé	En moins	En plus
023	-	Virement à la section d'investiss		644.166
60628-020	-	Autres fournitures non stockées		1.000.000
64131-020	-	Rémunération temporaire		500.000
6451-020	-	Cotisations CPS		150.000
6215-020	-	Personnel affecté par la collectivité	2.294.166	
		Total	**2.294.166**	**2.294.166**

Section d'investissement - recettes

Article / Fonction	N° Prog	Libellé	En moins	En plus
021	-	Virement à la section d'investissement		644.166
		Total		**644.166**

Section d'investissement - dépenses

Article / Fonction	N° Prog	Libellé	En moins	En plus
020	-	Dépenses imprévues	4.900.000	
2188	201709	Poste à souder autonome		1.300.000
2313-020	201710	Construction d'un bureau à Huahine		4.000.000
2188	201711	Nettoyeur haute pression		244.166
		Total	**4.900.000**	**5.544.166**

Tel est l'objet de la présente délibération.

Le Président consulte les membres présents pour savoir s'ils ont des remarques en rappelant qu'en commission des finances il avait déjà été décidé de retirer l'opération « construction d'un bureau à Huahine » au motif qu'il n'y a aucun écrit qui garantit la fourniture de matériel de construction comme suit :

Section d'investissement - dépenses

Article / Fonction	N° Prog	Libellé	En moins	En plus
020	-	Dépenses imprévues	900.000	
2188	201709	Poste à souder autonome		1.300.000
2188	201711	Nettoyeur haute pression		244.166
		Total	**900.000**	**1.544.166**

Pas de remarque.

Le Président procède au vote de la présente délibération communautaire.

La délibération communautaire est votée à l'unanimité.

Le Président remercie les membres et propose de poursuivre la séance.

Dossier 7 : Projet de délibération n° 33/CCH/17 approuvant la décision modificative n° 04 du budget annexe des ordures ménagères (à la demande de payeur : régularisation de l'absence de crédit au 66 du BOM)

Le Président procède à la lecture du titre de la présente délibération communautaire et donne la parole à Monsieur Teva GUILLAIN pour les explications.

Le directeur des services donne les explications énoncées dans la note de synthèse de la manière suivante :

Comme suite au mail du Payeur en date du 22 août 2017 annexé à la présente note de synthèse, il est demandé de régulariser le budget annexe OM suite au constat d'une absence de crédit de **51 226 F CFP** au 66 du BAOM de la manière suivante :

La présente décision modificative se présente comme suit :

DÉCIDE

Article 1er : La décision modificative n° 04 du budget annexe des ordures ménagères est approuvée comme suit :

Section de fonctionnement - dépenses

Article / Fonction	N° Prog	Libellé	En moins	En plus
6251-020	-	Voyages et déplacements	51.226	
66111-020	-	Intérêts réglés à l'échéance		51.226
		Total	**51.226**	**51.226**

Tel est l'objet de la présente délibération.

Le Président consulte les membres présents pour savoir s'ils ont des remarques.

Pas de remarque.

Le Président procède au vote de la présente délibération communautaire.

La délibération communautaire est votée à l'unanimité.

Le Président remercie les membres et propose de poursuivre la séance.

<u>Dossier 8</u> : Projet de délibération n° 34/CCH/17 portant approbation du principe de l'opération « acquisition d'un navire de service », son dossier technique et son plan de financement ainsi qu'habilitant le Président à signer les conventions financières avec les représentants de l'Etat et du Pays

Le Président procède à la lecture du titre de la présente délibération communautaire et donne la parole à Monsieur Teva GUILLAIN pour les explications.

M. Teva GUILLAIN explique cette délibération a été retirée à la demande de Tavana Maupiti et que le Président était d'accord.

Il a été précisé également qu'une délibération approuvant le concours financier de la CCH à l'acquisition d'un navire par la commune de Maupiti sera rajouté à l'ordre du jour au prochain conseil communautaire.

Le Président remercie les membres et propose de poursuivre la séance.

<u>Dossier 9</u> : Projet de délibération n° 35/CCH/17 fixant le tarif du transport entre les îles des élus et agents de la communauté de communes Hava'i (à la demande de payeur suite aux rejets de paiement des factures de transport maritime assuré par Tavana Pitori)

Le Président procède à la lecture du titre de la présente délibération communautaire et donne la parole à Monsieur Teva GUILLAIN pour les explications.

M. Teva GUILLAIN donne les explications énoncées dans la note de synthèse de la manière suivante :

Suite aux rejets du paiement des factures de Tavana Pitori, et en vue de faciliter les déplacements des élus et agents de la communauté de communes hava'i en considérant que des élus effectuent couramment le service de transport assuré par Tavana Pitori, il est proposé de prévoir une tarification spéciale comme le prévoient les textes et à la demande de Payeur (voir ci-joint note de rejet).

Il appartient aux membres du conseil communautaire de fixer cette tarification de la manière suivante :

DÉCIDE

Article 1er : Le tarif du transport maritime entre les îles, des élus et agents de la communauté de communes Hava'i, est fixé comme suit :

Type de déplacement utilisé par les agents et élus	Type de trajet	Montant TTC
Bateau	Huahine/Raiatea (A/R) ou Raiatea/Huahine (A/R)	10 000 F CFP par personne
Bateau	Tahaa/Raiatea (A/R) ou Raiatea/Tahaa (A/R)	2 000 F CFP par personne
Bateau	Maupiti/Raiatea (A/R) ou Raiatea/Maupiti (A/R)	15 000 F CFP par personne
Bateau	Bora Bora/Raiatea (A/R) ou Raiatea/Bora Bora (A/R)	15 000 F CFP par personne

Tel est l'objet de la présente délibération.

Le Président consulte les membres présents pour savoir s'ils ont des remarques.

Les élus proposent des modifications de prix comme suit :

Article 1er : Le tarif du transport maritime entre les îles, des élus et agents de la communauté de communes Hava'i, est fixé comme suit :

Type de déplacement utilisé par les agents et élus	Type de trajet	Montant TTC
Bateau	Huahine/Raiatea (A/R) ou Raiatea/Huahine (A/R)	15 000 F CFP maximum par personne
Bateau	Tahaa/Raiatea (A/R) ou Raiatea/Tahaa (A/R)	2 000 F CFP maximum par personne
Bateau	Maupiti/Raiatea (A/R) ou Raiatea/Maupiti (A/R)	25 000 F CFP maximum par personne
Bateau	Bora Bora/Raiatea (A/R) ou Raiatea/Bora Bora (A/R)	15 000 F CFP maximum par personne

Le Président procède au vote de la présente délibération communautaire.

La délibération communautaire est votée à l'unanimité.

Fait à Uturoa, le 02/10/2017

Le secrétaire de séance, **Le Président de séance,**

Mme Céline TEMATARU **M. Cyril TETUANUI**

Le Président remercie les membres et propose de poursuivre la séance.

Dossier 10 : Questions diverses

1. Le déplacement en Amérique pour visiter une usine de transformation des déchets (un arrêté du Président devra être pris pour désigner les personnes qui iront à ce déplacement) ;

   Il a été décidé à ce sujet que deux élus CCH pourront participer à ce déplacement et ce avant d'aller au congrès des maires. Il a été rajouté à la demande du DGS de la CCH et après accord du président, le président du SPIC OM et le 8ème vice-président en charge des déchets.

2. La demande de financement auprès du FIP étude pour la recherche de site CET (un arrêté du Président devra être pris pour approuver le principe de cette opération ainsi que son plan de financement).

   Il a été présenté le tableau ci-dessous afin d'expliquer les montants de la demande de subvention :

Prix TTC				
Prestation	HUAHINE	TAHAA	MAUPITI	TOTAL
Etat initial	Données du PGD- intégrée aux études de recherche de site			
Recherche de site	3 000 000 F	3 000 000 F	1 600 000 F	7 600 000 F
Faisabilité	4 000 000 F	4 000 000 F	2 400 000 F	10 400 000 F
dont Levés topos	*1 000 000 F*	*1 000 000 F*	*600 000 F*	
dont étude géotechnique	*1 500 000 F*	*1 500 000 F*	*600 000 F*	
Sous totaux	7 000 000 F	7 000 000 F	4 000 000 F	
TOTAL	**18 000 000 fcfp**			